

JG/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 2 Août 1961.

N° 233 /PR/CAB/MAID.

(D) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SOMMAIRE:
Nomination

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey et la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS:

ORIGINAL.

JORD.

MAID.

MFPT.

SGCM.

PCM.

TRESOR.

DP.

FB.

CF.

SE.

FI.

CD.

INFO-RADIO.

PREFECT.NORD-OUEST

S/PREFECT DJOUGOU

INTERESSE.

I

I

4 ARTICLE 1er. Mr. YAYA NADJO Alou, Chef de l'Arrondissement de BAS

I- SILA, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Sous

8- Préfet par intérim de DJOUGOU en remplacement de Mr. GUEDES Jean,

8 Administrateur des Affaires d'Outre-Mer, en instance de départ en

I- congé.

2

I- ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date

I- de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et co

6- munié partout où besoin sera ./.-

I-

I-

I-

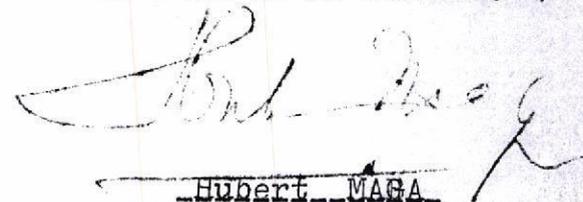
2-

I-

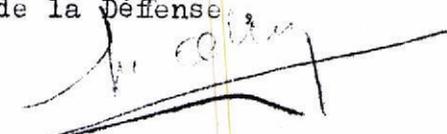
I-

(D) E C R E T E:

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,


Hubert MAGA

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense


M. AROUNA.